

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1^{er} Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

**N°5/141 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - PARTICIPATION FINANCIÈRE
ACCÈS MÉDIATHÈQUE**

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Finances

Équipements Culturels et Sportifs

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, rapporteur,

Par délibération n°4/117 du 24 juin 2003, le Conseil de Communauté d'Agglomération a décidé d'apporter une participation financière de 6,10 euros par habitants, aux Communes d'Albi, de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois pour permettre l'accès à leur médiathèque, à un tarif préférentiel, aux habitants des 13 autres Communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Cependant, après examen de cette délibération par les services de la préfecture, il est sollicité une mention statutaire formalisant ce type de compétence.

En effet, dans le cadre du principe de spécialité des EPCI, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées.

Il convient donc, pour pouvoir mettre en place cette aide à la lecture publique, que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se dote de la compétence nécessaire, en ajoutant à l'article 10-3 « Compétence facultatives » des statuts, la mention suivante :

10-3-6 « Favoriser la lecture publique, et l'accès aux nouvelles technologies de l'information des habitants de la Communauté d'Agglomération, par une participation financière aux médiathèques du territoire. »

En outre je vous rappelle que nous situant ici dans le domaine de l'attribution de compétence à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il convient que les Conseils Municipaux se prononcent sur cette prise de compétence dans les conditions de majorité prévues à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi je vous demande de vous prononcer d'une part sur la modification statutaire précisée ci-dessus, et d'autre part de solliciter l'avis des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sur cette prise de compétence.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 4/117 du 24 juin 2003 du conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le courrier d'observation du Bureau du contrôle de la légalité et des structures territoriales, de la Préfecture du Tarn, en date du 7 juillet 2003.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 1 ABSTENTION,

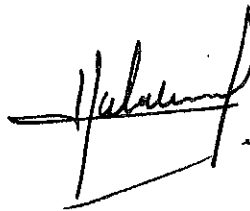
↳ **Approuve** la prise de la compétence « Favoriser la lecture publique, et l'accès aux nouvelles technologies de l'information des habitants de la Communauté d'Agglomération, par une participation financière aux médiathèques du territoire. ».

↳ **Dit** que cette nouvelle compétence sera inscrite à l'article 10-3-6 des Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **Sollicite** l'avis des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le
03 OCT. 2003
PREFECTURE DU TARN